

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 28 octobre dernier et a examiné les points suivants :

- **Assurance statutaire**

Les collectivités territoriales ont l'obligation d'assumer la charge financière de la protection sociale de leurs agents (notamment en cas d'accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée et congé maternité) en continuant à verser les salaires de leurs personnels pendant leur indisponibilité. A cet effet, elles ont la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé pour se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale. Cette assurance permet ainsi à la collectivité de maintenir le service public et de couvrir le coût du remplacement.

La commune de Cros est actuellement assurée auprès de la compagnie Groupama mais cette dernière ne souhaite pas renouveler le contrat à son échéance. En conséquence, la compagnie RELYENS (CNP Assurances) a été contactée et a présenté deux propositions reprenant les mêmes garanties mais avec des franchises différentes : choix entre une franchise de 15 jours ou de 30 jours en cas de maladie ordinaire.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour la proposition d'assurance statutaire auprès de la compagnie RELYENS avec franchise de 30 jours.

- **Rétrocession de la concession n°6 dans l'extension du cimetière**

Suite à la décision du CM lors de sa dernière réunion, d'accepter la rétrocession de la concession n°6 de la famille LADEVIE de Fouillat pour l'euro symbolique, Christiane LADEVIE demande au CM de reconsidérer son offre de reprise à hauteur de 500€ et elle précise que le monument sera vendu à une entreprise de pompes funèbres.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, maintient son offre de reprise à l'euro symbolique.

- **Demande de subvention**

L'association l'Aventurine sollicite le soutien financier de la commune avec une demande de subvention particulière de 400€ pour réaliser des actions (ateliers, ...) en mars 2024 lors de la semaine de la parentalité.

Après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis négatif à cette demande de subvention, estimant que la commune apporte déjà un soutien avec la mise à disposition de plusieurs locaux moyennant un loyer modeste.

- **Chemins de Compostelle**

Devant l'affluence des pèlerins sur les chemins de Compostelle existants, de nouveaux tracés sont étudiés et l'un d'eux irait d'Orcival à Rocamadour en traversant notamment le Mont-Dore, la Tour d'Auvergne, Cros et la vallée de la Dordogne

jusqu'à Rocamadour. L'association Orcival/Rocamadour vient de donner son accord. A cet effet, si la commune de Cros veut bénéficier des retombées potentielles, elle doit adhérer à l'association Orcival/Rocamadour (cotisation annuelle de l'ordre de 0,20€ par habitant), s'engager à entretenir le chemin correspondant (la piste n'est pas tout à fait définie, 2 ou 3 circuits sont pressentis) et à motiver les Cavaliers susceptibles d'accueillir les pèlerins.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à cette proposition.

- **Logements mairie**

2 logements vont être vacants d'ici la fin de l'année (l'un vient d'être libéré depuis le 1^{er} octobre et le second sera libre au 1^{er} janvier 2024).

Le CM débat longuement sur la faisabilité de réserver un appartement et de l'équiper pour faire un gîte d'étape pour les pèlerins qui emprunteront le futur chemin de Compostelle d'Orcival à Rocamadour (démarrage prévu été 2024).

A cet effet, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour réserver l'appartement situé au-dessus de la mairie.

A noter que Ludovic VERNET sera le référent pour le circuit et Thierry ROUX pour la logistique du gîte d'étape.

- **Convention médecine CDG 63**

Il convient de renouveler la convention médecine qui arrive à échéance avec le Centre Départemental de Gestion du Puy-de-Dôme : il s'agit des visites médicales obligatoires du personnel communal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour renouveler cette convention.

- **FIC 2024**

Il s'agit de définir quelles sont les routes qui nécessitent une réfection afin de demander un devis et ensuite au prochain CM, choisir celles à inscrire pour une demande de subvention au FIC : Fonds des Initiatives Communales du Département (budget en baisse : enveloppe restant pour la voirie de 147 000€ de dépenses subventionnables).

Les routes concernées sont les suivantes : la Grangeoune, une partie à Fouillat jusqu'au gîte de Jos de Wildt en direction de Curère, une section à Champlong, l'impasse de la Communaille, et la route d'Aubert (du pont de Léoty jusqu'à Combrouze).

Un devis va être demandé à la RMCL ou à la société Fabre et au CM de fin d'année, le CM décidera quelles sont les routes qui feront l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du FIC 2024 pour la partie voirie sachant qu'un second dossier pourra être déposé pour la partie bâtiment (les travaux d'étanchéité pour l'église par exemple).

- **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 veut faciliter l'installation d'énergies renouvelables pour permettre de rattraper le retard pris par la France dans ce domaine.

Ce texte s'articule autour de quatre axes : planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires, simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables, mobiliser le foncier déjà artificialisé pour déployer les énergies renouvelables et mieux partager la valeur générée par ces énergies.

Les élus locaux doivent être des partenaires de la transition énergétique en définissant eux-mêmes des zones dédiées : zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Ces projets pourront obtenir un soutien financier et seront prioritaires avec une procédure d'autorisation simplifiée et devront être réalisés dans un délai de 5 ans.

Après débat, le CM envisage d'une part, d'adresser un courrier aux propriétaires fonciers pour connaître les éventuels projets privés rentrant dans ce cadre et définir ainsi les zones correspondantes et d'autre part, de proposer un zonage pour les parcelles sectionnales situées à Serry non louées à des agriculteurs.

Un membre du CM s'abstient dans l'attente de la réponse de la société WPD sur le projet de ferme solaire à La Tartière.

- **Lignes de trésorerie**

Compte tenu des retards observés dans le versement des subventions obtenues pour les projets en cours, la commune est dans l'obligation de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de pouvoir payer les factures à venir d'ici la fin de l'année et ainsi pouvoir conserver une trésorerie.

La commune a reçu une proposition de la Caisse d'Épargne pour une ligne de trésorerie de 100 000€ et elle est en attente d'une deuxième proposition de la part du Crédit Agricole.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour choisir la meilleure offre entre les 2 organismes bancaires.

- **Questions diverses**

- ***Pylône téléphonique à Fouillat***

Trois lieux avaient été pressentis pour installer un pylône téléphonique sur le secteur de Fouillat. Le lieu vient d'être choisi vers le chemin de Gioux sur un terrain sectionnal.

Ce pylône sera installé par TDF (Télécommunications de France) avec l'opérateur Orange et le signal émis concernera uniquement la téléphonie fixe et internet en

4G. Toutefois, les téléphones portables pourront fonctionner mais à condition d'avoir Orange ou Sosh comme opérateur.

- ***Serre maraîchère citoyenne***

Les aménagements complémentaires de la serre maraîchère citoyenne sont quasi-terminés avec notamment, la mise en place d'un réservoir de stockage d'eau de pluie, une clôture en grillage, et un appentis avec panneaux photovoltaïques, ... Pour ce dernier, une extension de réseau est demandée et Territoire d'énergie doit la chiffrer.

Une inauguration de cette serre est envisagée courant décembre.

- ***Plateforme pour le broyage des branches***

Pour faire suite à la proposition du SMCTOM de la Haute Dordogne de mettre à disposition un broyeur de branches aux collectivités qui le demandent, il convient de proposer un terrain pour accueillir la plateforme correspondante et Cros n'a pas encore répondu officiellement. Après débat, le CM choisit d'installer cette plateforme chemin des Chabanes (sur la route de Léoty) au lieu-dit « le Pezadour » qui est facilement accessible.

- ***Point d'Information Touristique***

Les travaux se poursuivent avec la mise en place des systèmes de recharges électriques pour les vélos, le branchement définitif EDF, l'hydrofuge des pierres, l'achèvement des abords avec notamment l'accessibilité aux toilettes, et la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment.

- ***Entretien des fossés***

L'employé communal rencontre des difficultés, surtout à l'automne, pour passer l'épaveuse et entretenir les fossés et bas-côtés le long de la voirie communale en raison des différents obstacles rencontrés et du positionnement des clôtures de manière hétéroclite : piquets, pieux, grillages, rubans de signalisation, ficelles, fils de fer barbelés, etc...

Il est envisagé de ne plus nettoyer les fossés et bas-côtés des routes inaccessibles avec l'épaveuse.

- ***Terrains à Saussat***

Deux terrains communaux à Saussat avaient été retenus depuis près de deux ans dans l'hypothèse d'une acquisition, mais l'intéressé n'a effectué aucune démarche à ce jour. En conséquence, le CM décide de lui adresser un courrier avec une date butoir afin de connaître sa décision.